



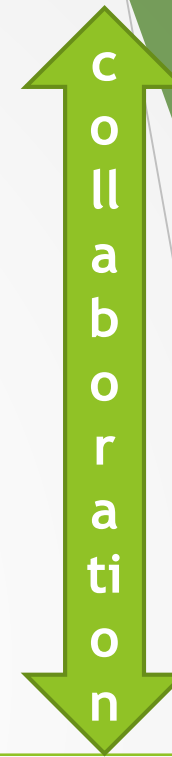
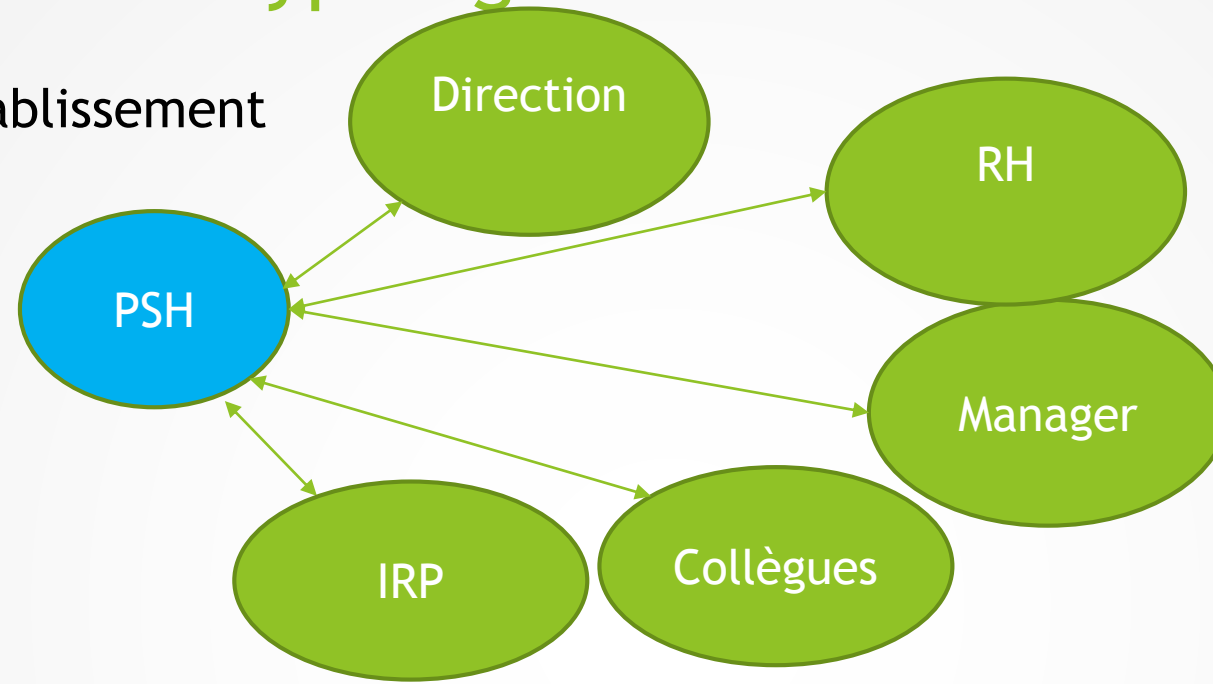
**Handi-Pacte**  
Fonction publique Guadeloupe



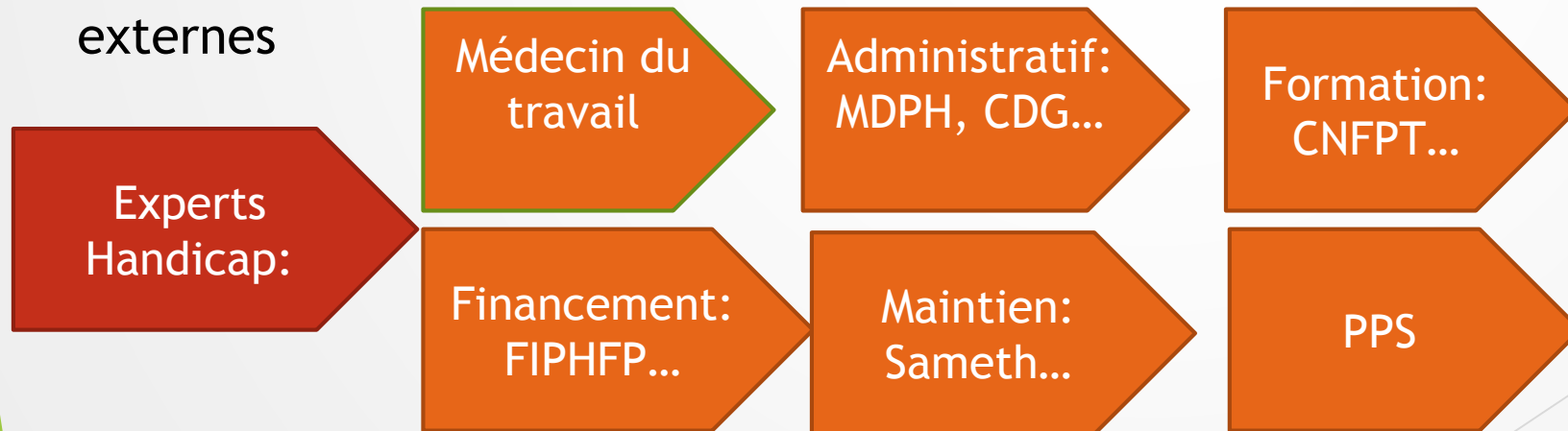
Extrait des 5 typologies  
des  
situations problématiques

# Éléments pour les 5 Typologies:

Acteurs internes à l'établissement



Acteurs externes



# Synthèse des typologies de situations problématiques:

<b>Typologie n° 1 : Entre acteurs internes à l'établissement et la PSH</b>	
1 <sup>ère</sup> constante	<b>Difficultés liées aux employeurs publics :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Manque d'implication des décideurs</li><li>• Défaut de politique handicap etc.</li></ul>
2 <sup>ème</sup> constante	<b>Difficultés liées à la gestion des ressources humaines :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer et sensibiliser les salariés susceptibles de relever de la RQTH</li><li>• Formation des RH, des PSH, des encadrants/ GPEC etc.</li></ul>
3 <sup>ème</sup> constante:	<b>Difficultés liées à la perception et à la gestion du handicap</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Méconnaissance des catégories, conséquences et aides...</li><li>• Faire évoluer les représentations de tous sur le handicap</li></ul>
4 <sup>ème</sup> constante:	<b>Difficultés liées au management et Organisation du travail :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser le travail (objectifs, temps de travail...)</li><li>• Aménager le poste (lieu de travail, matériel utilisé...)</li><li>• Favoriser la cohésion sociale : sentiment d'équité</li></ul>

# Synthèse des typologies de situations problématiques:

<b>Typologie n° 2 : Entre acteurs internes à l'établissement et les acteurs externes</b>	
<b>1<sup>ère</sup> constante</b>	<b>Difficultés entre RH, management et médecin du travail :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration avec les médecins : indisponibilité/confidentialité</li><li>• Difficultés pour appliquer les restrictions des médecins</li></ul>
<b>2<sup>ème</sup> constante</b>	<b>Difficultés entre direction, RH, IRP et MDPH</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des délais trop longs</li><li>• Traitement des dossiers</li></ul>
<b>3<sup>ème</sup> constante:</b>	<b>Difficultés entre direction, RH et Fiphfp</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Méconnaissance des aides et du fonctionnement du FIPHFP</li><li>• Difficultés liées aux déclarations et conventions</li></ul>
<b>4<sup>ème</sup> constante:</b>	<b>Difficultés entre direction, RH, IRP et Sameth</b> <p>La mésestimation entre les acteurs de l'établissement, l'absence de démarche de RQTH, les contraintes spatiales, budgétaires et organisationnelles des établissements peuvent entraver l'intervention du Sameth.</p>

# Synthèse des typologies de situations problématiques:

## Typologie n° 3 : Entre acteurs externes et la PSH

1 <sup>ère</sup> constante	Difficultés d'accompagnement des PSH n'ayant pas effectué la RQTH : <ul style="list-style-type: none"><li>• La PSH se prive ainsi de dispositifs de droit commun</li><li>• Les experts handicap tributaires de cette RQTH pour agir sont bloqués</li></ul>
2 <sup>ème</sup> constante	Difficultés pour la PSH de trouver des formations qualifiantes et/ou adaptées à ses besoins <ul style="list-style-type: none"><li>• Développement et communication des formations</li></ul>
3 <sup>ème</sup> constante:	Difficultés quotidiennes des PSH : <ul style="list-style-type: none"><li>• Démarches administratives et financement</li><li>• Transport ou pour l'acquisition de véhicule</li><li>• Aménagement du domicile</li></ul>

# Synthèse des typologies de situations problématiques:

## Typologie n° 4 : Entre les acteurs internes d'un établissement et les acteurs internes d'un autre établissement

1 <sup>ère</sup> constante	Maintenir dans l'employabilité d'un établissement à l'autre : La mobilité inter fonction publique requise, ne fonctionne pas.
2 <sup>ème</sup> constante	Echange sur les pratiques : Les établissements peinent à s'organiser pour échanger sur leurs difficultés et à mutualiser leurs bonnes pratiques.

# Synthèse des typologies de situations problématiques:

## Typologie n° 5 : Entre les acteurs externes et les acteurs externes

1 <sup>ère</sup> constante	<p>Collaboration :</p> <p>Le partenariat entre les experts du handicap n'est pas optimal. L'efficacité de la politique handicap du territoire souffre de ce manque de collaboration.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Echanges d'informations recueillis auprès des établissements</li><li>• Mutualisation des actions en faveur des établissements afin d'optimiser l'efficacité et d'éviter une sur-sollicitation des mêmes agents.</li></ul>
2 <sup>ème</sup> constante	<p>Difficultés d'intégration de nouveaux acteurs œuvrant en faveur du maintien dans l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de visibilité des employeurs publics du rôle et des missions des acteurs du handicap en Guadeloupe.</li></ul>